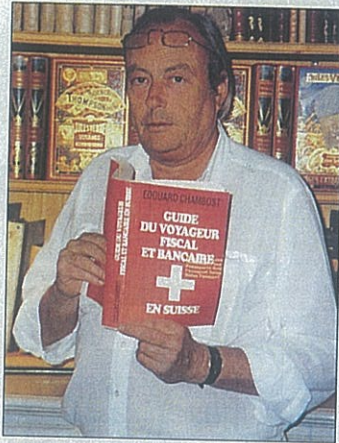


## LE MATCH DE LA VIE ARGENT

1994

**Edouard Chambost, avocat, établi à Pully-Lausanne (Suisse), auteur du « Guide du voyageur fiscal et bancaire en Suisse » (1) vous livre ses conseils : 1° ouvrir un petit compte en banque en Suisse n'a aucun intérêt; 2° ouvrir un compte important peut présenter des avantages; 3° le fin du fin est de devenir résident du canton de Vaud.**



### INSTALLEZ-VOUS EN SUISSE !

– Les avantages fiscaux et bancaires de la Confédération helvétique sont-ils un mythe ou une réalité ?

– Du point de vue bancaire, il est certain que les établissements suisses allient la confidentialité et l'efficacité. Toute question patrimoniale ou fiscale bénéficie d'un secret absolu, et les opérations bancaires offrent des options internationales – on peut ouvrir un compte en n'importe quelle devise, par exemple – infiniment plus dynamiques que les placements hexagonaux des banques françaises. Quant aux avantages fiscaux, il n'y en a pas pour un résident français puisqu'il doit déclarer ses revenus en France. La Suisse, et certains cantons en particulier, ne mérite le label de paradis fiscal que si l'on s'y installe.

– Mais on peut ouvrir un compte ?

– N'importe qui peut se présenter dans une banque pour ouvrir un compte. Il sera reçu dans un petit salon privé, où le futur gestionnaire, avant de lui faire signer son contrat, lui posera quelques questions.

– Même si le compte est anonyme ?

– Mais c'est une légende ! Il n'y a pas de comptes réellement anonymes. La banque suisse a le devoir légal d'inscrire dans ses dossiers l'identité du bénéficiaire économique du compte. On ouvre donc un compte simple sous son nom. Plus sophistiqué est le compte numéroté qui consiste à faire traiter les opérations courantes du client sous une formule de code – en fait un numéro – pour que les employés ignorent son identité. Il existe aussi une variante, le compte à pseudonyme. Mais ces types de comptes ne sont attribués qu'à des clients sélectionnés. Pour y prétendre, mieux vaut faire un détour par un cabinet d'avocats d'affaires qui recommandera votre candidature.

– Que diriez-vous à un Français désireux d'ouvrir un compte en Suisse ?

– De ne pas le faire s'il s'agit d'un petit compte où il mettra l'argent gagné au noir pour échapper au fisc. A part le frisson facile, cela n'a aucun intérêt pour lui ! Les prestations des banques suisses ne sont pas meilleur marché que d'autres ; le montant des frais et des commissions peut peser lourd. Ensuite, il risque d'être décou-

vert par les douanes qui surveillent – par ordinateur – les relations postales et téléphoniques avec l'étranger. Enfin, aucun établissement financier, même suisse, n'est à l'abri d'une défaillance. Ce jour-là, gare aux conditions du contrat – signé sans avoir été lu, bien sûr – qui limitent la responsabilité de la banque et tout recours juridique.

– Dans quelles conditions est-il intéressant alors d'ouvrir un compte ?

– Dans la légalité et en ayant parfaitement défini, d'une part, ses besoins, ses possibilités, ses motivations ; d'autre part, le type de compte le plus adapté, le mode de gestion souhaité. S'agissant souvent du résultat du travail de toute une vie, il peut être judicieux de demander conseil à des professionnels avant de prendre une décision.

– Et du point de vue fiscal, comment bénéficier des avantages helvétiques ?

– En venant apprécier la qualité de l'air suisse, donc en résidant dans ce pays ! Le système fiscal vaudois consiste en une imposition forfaitaire basée sur cinq fois la valeur locative du logement : si le loyer est de 100 000 F, l'impôt sera basé sur un revenu présumé de 500 000 F. Même si les revenus réels du locataire sont dix ou cent fois plus élevés. A une condition : que le contribuable s'engage à ne pas exercer d'activité lucrative dans le pays. Parfait pour un rentier. Pour les autres, le canton de Vaud propose un statut

fiscal sans égal en Europe de l'Ouest : toute société nouvellement créée est exemptée de l'impôt pendant dix ans. C'est le Vaud d'or !..

– Mais pour devenir résident suisse, faut-il réellement quitter la France ?

– Ce n'est pas le plus difficile. Le véritable obstacle est la parcimonie avec laquelle les Suisses accordent leurs permis de séjour. On n'y parviendra qu'avec l'assistance de spécialistes. Pour un homme d'affaires, jeune, dynamique, le jeu en vaut vraiment la chandelle.

(1) Editions Pheronomes. Hachette Livres, 1, av. Gutenberg, 78316 Maurepas Cedex.